



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare
(Québec) J0K 1C0
☎ 450 755-4782
☎ 450 755-4784
✉ info@saintambroise.ca

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

- ✓ QU'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare, le lundi 12 août 2019, à 19 h 30, au 850, rue Principale, à Saint-Ambroise-de-Kildare. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure 2019-122

Désignation : matricule 0104-04-0470, 35^e Avenue
Lot 5 274 940, cadastre du Québec

Nature et effets :

La demande porte sur un empiètement de 3,43 mètres des galeries et de leurs composantes dans la marge de recul sur la 35^e Avenue alors que le règlement de zonage 390-1991 permet un empiètement n'excédant pas 2 mètres dans la marge de recul ainsi que sur la hauteur du plancher fini du rez-de-chaussée jusqu'à 1,75 mètre malgré l'article 8.16.1, paragraphe c, alinéa 1 du règlement de zonage 390-1991.

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil, relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 25^e JOUR DE JUILLET 2019.

René Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 145.6)

Je, soussigné, René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 25^e jour de juillet 2019, entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25^e jour de juillet 2019.

René Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier